



Observatoire des marchés publics romand  
p.a. SIA section vaud  
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

### Analyse des procédures de passation de marchés publics

<b>Date de l'analyse :</b>	01.07.2021
<b>Titre du projet du marché</b>	Rénovation énergétique du bâtiment Mars. Architecte planificateur général et pool de mandataires
<b>Forme / genre de mise en concurrence</b>	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé.
<b>ID du projet</b>	222287
<b>N° de la publication SIMAP</b>	1202079
<b>Date de publication SIMAP</b>	18.06.2021
<b>Adjudicateur</b>	Commune d'Ecublens/VD Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable (SBED)  à l'attention de Yolane Menoud, Chemin des Esserts 5, 1024 Ecublens/VD, Suisse, E-mail: yolane.menoud@ecublens.ch
<b>Organisateur</b>	ABA PARTENAIRES SA, Av. de Rumine 20, 1005 Lausanne  à l'attention de Grégoire Bilat, Avenue de Rumine 20, 1005 Lausanne, Suisse, E-mail: gregoire.bilat@aba-partenaires.ch
<b>Inscription</b>	Les demandes de participation au marché sont à envoyer à l'adresse suivante : ABA PARTENAIRES SA, à l'attention de Grégoire Bilat, Avenue de Rumine 20, 1005 Lausanne, Suisse, E-mail: gregoire.bilat@aba-partenaires.ch
<b>Visite</b>	Aucune séance d'information ou visite du site d'exécution n'est envisagée durant le 1er tour de la procédure. Les alentours du collège sont situés sur un terrain public et donc accessible, de préférence, en dehors des heures d'enseignement.
<b>Questions</b>	25/06/2021 uniquement sur Simap.ch.  Réponses le 02/07/2021.
<b>Rendu documents</b>	Dossier de candidature : 30/07/2021 à 15:00  Le cachet postal ne fait pas foi. Le soumissionnaire doit déposer son dossier complet, daté et signé, sous forme papier (classeur A4) en deux exemplaires et sous forme informatique (USB ou CD-ROM).  (dépôt des offres : 01/10/2021 à 15:00)
<b>Rendu maquette</b>	-
<b>Type de procédure</b>	Procédure sélective soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
<b>Genre de prestations / type de mandats</b>	Communauté de mandataires. (Architecte pilote du groupement): <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pilotage et direction générale du projet (SIA 112)</li> <li>• Architecture (SIA 102)</li> <li>• Ingénieur civil (SIA 103)</li> <li>• Ingénieurs CVC (SIA 108)</li> <li>• Direction des travaux (SIA 118)</li> </ul>
<b>Description détaillée des prestations / du projet</b>	Prestations usuelles selon SIA 102, 103, 108, 112 et 118, pour les phases 31 à 53.  Rénovation énergétique d'un bâtiment scolaire + étude de surélévation du bâtiment. Estimé à Fr. 5'000'000.- TTC, ± 20 %
<b>Communauté de mandataires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour ce marché, des bureaux d'architectes et d'ingénieurs doivent s'associer pour constituer le groupement de mandataires. Cette association sera organisée en société simple.</li> <li>• L'association d'entreprises (consortium) ou de bureaux est admise, mais est limitée à quatre membres associés.</li> <li>• Un mandataire ou une entreprise n'est pas autorisé à participer, en qualité de membre associé, à plusieurs associations d'entreprises (consortium) ou de bureaux.</li> </ul>
<b>Sous-traitance</b>	non admise.
<b>Mandataires préimpliqués</b>	Les bureaux préimpliqués (y compris organisateur) sont mentionnés et les documents produits font parti de l'appel d'offres.
<b>Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Menoud Yolane, Ecublens / Chef de service</li> <li>• M. Defferrard Cédric, Ecublens / Chef de projet</li> <li>• M. Bilat Grégoire, ABA / Architecte HES</li> <li>• M. Opplinger Christophe, ABA / Architecte HES (Suppléant)</li> </ul> <p>L'adjudicateur peut compléter le comité d'évaluation pour le 2ème tour de la procédure. Le cas échéant, il en précisera la composition à son</p>

lancement.

<b>Conditions de participation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Engagement sur l'honneur du respect de toutes les conditions (Annexe P1)</li> <li>Caractéristiques du soumissionnaire (Annexe P4)</li> </ul>
<b>Critères d'aptitude</b>	<p>C1 : Références 60 % (Q6)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rénovation énergétique école (25%)</li> <li>Surélévation d'un immeuble existant (15%)</li> <li>Pilotage de projet multidisciplinaire (10%)</li> <li>Réalisation du projet marché public (10%)</li> </ul> <p>C2: Organisation 10 % (Q2)</p> <p>C3: Capacité en personnel 15 % (Q4)</p> <p>C4: Développement durable 15 % (Q5)</p>
<b>Critères d'adjudication / de sélection</b>	<p>C1 : Prix 40% (R1) (enveloppe séparée)</p> <p>C2 : Nombre d'heures nécessaires 30% (R5/R6)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'heures (15%)</li> <li>Disponibilité des moyens (15%)</li> </ul> <p>C3 : Qualification des personnes clés 10% (R9)</p> <p>C4 : Compréhension de la problématique 20% (R14)</p> <p>Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.</p>
<b>Indemnités / prix :</b>	-

---

**Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :**

<b>Qualités de l'appel d'offres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises selon SIA 144 art. 23 ainsi que RLMP-VD art. 15, sous réserve du point mentionné sous Manques de l'appel d'offres.</li> <li>La description du projet et des enjeux / objectifs est détaillée.</li> <li>Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation du marché sont correctes.</li> <li>Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.</li> <li>Les moyens d'appréciation, la pondération des critères d'adjudication sont clairement indiqués.</li> <li>Les délais sont corrects.</li> <li>Les membres du collège d'évaluation sont mentionnés nommément conformément à l'art. 12.3 SIA 144.</li> <li>Les dispositions relatives aux droits d'auteur et à la confidentialité des documents déposés pour l'offre sont correctes.</li> <li>Le montant des honoraires (R1) est dans une enveloppe scellée et séparée.</li> </ul>
<b>Manques de l'appel d'offres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La pondération et la méthode de notation du prix ne permettent pas une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.</li> <li>Il manque l'indication sur la méthode d'évaluation du critère prix et du critère temps (RLMP-VD art. 13 al. 1 lit. I).</li> <li>Dans le cadre d'une procédure sélective, les éléments de l'entier de la procédure doivent être communiqués aux concurrents.</li> <li>Il manque l'indication sur les conditions de paiement (RLMP-VD art. 15 al. 1 lit. c).</li> </ul> <p>Contacté, l'organisateur s'est engagé à transmettre les documents du 2ème tour ainsi que les conditions de paiement via les réponses aux questions sur Simap.</p>
<b>Observations de l'OMPr</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il n'en respecte que partiellement les principes généraux.</li> <li>L'OMPr salue par ailleurs le fait que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, soit utilisée dans le cadre de cet appel d'offres</li> </ul>

